



EXPLOITEZ SANS EXPLOITER!

**L'industrie minière canadienne
en terrain miné**

www.amnistie.ca

PRÉSENTATION

La section canadienne francophone d'Amnistie internationale vous propose une campagne sur les agissements de l'industrie minière canadienne hors de nos frontières. Hélas, certaines compagnies (pas toutes) n'ont pas un comportement exemplaire au niveau du respect des droits humains et de l'environnement.



Pour la section, il s'agit d'une première phase. Dans le cadre de la campagne internationale à venir sur la dignité humaine, nous aurons l'occasion de poursuivre nos efforts et d'approfondir le sujet.

Pour cette première étape, nous souhaitons de l'action évidemment mais aussi beaucoup de sensibilisation de votre entourage, de vos collègues, de votre famille.

Les objectifs de la campagne sont :

- Ou'un mécanisme international pour un consentement clair des communautés affectées comprenant des rapports d'impacts sur les droits humains et l'environnement devienne obligatoire avant le démarrage de tout projet par une entreprise canadienne;
- D'offrir notre soutien à des victimes de violations.

Plusieurs organisations nous ont aidé à rassembler le matériel de la campagne : merci à MiningWatch Canada, United SteelWorkers, Jean-Claude Ravet de l'équipe de rédaction de *Relations*, Marie-Dominik Langlois du Comité pour les droits humains en Amérique latine – CDHAL et Alexandra Sicotte-Lévesque.

Merci d'apporter votre voix, votre soutien vigoureux à la campagne. Il faut faire de la lumière sur cette industrie dont certains membres sont fautifs ! Nous ne voulons pas que ces entreprises cessent leurs activités. Au contraire! Nous croyons qu'elles peuvent

Exploitez sans exploiter!

Nous vous tiendrons au courant de nos efforts médiatiques. Vous aussi, dites-nous ce que vous faites. Bonne campagne!

Béatrice Vaugrante
Directrice générale
bvaugrante@amnistie.ca

Colette Lelièvre
Coordnatrice campagnes et actions
clelievre@amnistie.ca

LA MALÉDICTION DES RESSOURCES NATURELLES



Le secteur minier est en pleine expansion au niveau mondial. Il est vu comme source de développement économique des pays où l'industrie décide d'exploiter. Par exemple, le continent africain est d'une richesse inouïe. On y trouve des diamants, de l'or, de l'argent, du cuivre, etc. Et pourtant la population de plusieurs pays dont le sol regorge de richesse naturelle vit dans une grande pauvreté (moins de 1 \$US par jour).

Dis simplement, pour plusieurs pays en développement, les ressources naturelles se sont révélées un fléau au 20e siècle, loin d'être bénéfique à leur population. Ces pays qui ont attiré l'industrie minière sur leur terre sont souvent parmi les plus pauvres et les plus instables du monde. Plusieurs ont subi ou sont à risque de conflits armés.



Les conséquences possibles de l'implantation d'une mine sont nombreuses :

- déplacement forcé
- destruction des habitations
- pertes des terres cultivables
- perte de leurs sources de revenus
- maladies
- contaminations de la terre, de l'eau et de l'air
- mauvaises conditions de travail
- droits autochtones non respectés, etc.

Pourquoi les pays acceptent l'implantation de ces mines? À cause :

- du chômage
- de la pauvreté
- du manque d'infrastructure et d'éducation
- d'un accès déficient à des services de santé
- de la corruption et de la collusion

Ainsi, les communautés locales n'ont pas les ressources et les moyens de refuser lorsqu'une compagnie minière veut s'installer chez eux.



LES COMPAGNIES MINIÈRES CANADIENNES DANS LE MONDE

Le Canada est l'un des acteurs importants de la croissance de l'industrie minière dans le monde. Les grandes et petites sociétés produisent de l'or, de l'argent, du cuivre, des diamants, du fer, du nickel, de l'uranium, du zinc-plomb, etc. En 2005, sur 304 grandes compagnies minières dans le monde, 155 étaient canadiennes, soit près de 51 %. Soixante dix pour cent de ces entreprises exécutent des travaux ailleurs qu'au Canada. En 2005, les compagnies canadiennes détenaient des intérêts dans près de 3 770 propriétés minières à l'étranger.



En 1999, des parlementaires canadiens avaient loué le courage et l'intégrité de Kimy Pernia Domicò ainsi que son témoignage convaincant sur les violations des droits des Autochtones attribuables à un projet de barrage ayant reçu une subvention du Canada. Quelques mois plus tard après avoir rencontré des ministres du gouvernement canadien, il a été enlevé par des hommes armés. Selon un témoignage du chef paramilitaire, il aurait été exécuté par un autre chef paramilitaire. On peut se demander sur quels critères se base le Canada pour appuyer des projets controversés.

Lettre ouverte au Premier ministre Harper lors de sa visite en Colombie à l'été 2007

amnistie.ca/content/view/full/10681/240/

En théorie, on pourrait penser que les compagnies canadiennes agiraient dans un pays étranger comme elles le feraient au Canada en respectant les mêmes obligations et droits. En pratique, certaines ne respectent pas les droits humains. Dans certains cas, elles collaborent avec des régimes corrompus ou s'impliquent discrètement dans des conflits armés. Elles divisent la société en offrant des avantages financiers à certains groupes et pas à d'autres. Elles s'implantent sur des terres autochtones sans leur autorisation ou leur acceptation, avec la complicité des États.



AGIR 1 : Soutenez les communautés qui se mobilisent pour contrer les projets miniers qui s'implantent contre leur volonté. En Équateur, des hommes et des femmes subissent des intimidations. Dites-leur que vous les appuyez!

Les compagnies minières ne sont soumises au Canada à aucune législation canadienne contraignante qui encadrerait l'exploration, l'exploitation et la fermeture d'une mine à l'étranger au niveau du respect des droits humains et de rapports d'impacts sur les communautés locales et l'environnement.

Mais elles respectent (ou disent respecter) les lois locales dont les exigences sont inégales d'un pays à un autre, insuffisantes et où elles ne sont pas mises en application. Pour le moment, et d'une façon volontaire, elles peuvent produire des rapports sociaux



d'évaluation des impacts sans aucun mécanisme de vérification indépendant et transparent.



AGIR 2 : Sensibilisez votre entourage aux agissements de certaines compagnies minières. Parlez-en autour de vous des cas de violation que vous trouverez en annexes.

UN PAS DANS LA BONNE DIRECTION : LE RAPPORT CONSENSUEL INDUSTRIE-ONG-GOUVERNEMENT



En 2005, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international à la Chambre des communes a créé un sous-comité ayant pour mandat de se pencher sur les agissements des compagnies minières canadiennes à l'étranger. Les divers acteurs intéressés au domaine minier (la société civile, les entreprises et le gouvernement fédéral) se sont mis ensemble et ils se sont entendus que la responsabilité sociale des entreprises devrait, entre autre :

- se fonder sur les normes internationales existantes.
- obliger les entreprises à rendre des comptes
- être encadrée par un ombudsman indépendant qui regarderait les faits qu'on lui soumet et qu'il déciderait s'ils sont fondés ou non

Amnistie internationale comme organisations non gouvernementales a participé à la rédaction de ce rapport consensuel.

Quelques normes internationales pour la responsabilité sociale

Il existe déjà plusieurs cadres normatifs que certaines institutions financières, quelques entreprises et certains pays ont adoptés mais ils ne sont pas uniformisés (Normes des Nations unies sur la responsabilité des entreprises, pacte mondial, etc.). Tous sont volontaires. Le Canada doit appuyer l'application de normes internationales contraignantes applicables à toutes les entreprises partout dans le monde.

LES IMPACTS SUR LES DROITS HUMAINS



Les impacts du développement minier sur les droits humains sont importants. Les violations touchent les droits à :

- l'autodétermination (art. 1)
- la sécurité (art. 7 b)
- un niveau de vie suffisant (art. 11)
- l'éducation (art. 13)
- des conditions de travail justes et favorables (art. 7)

Ces droits font tous partie du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.



Quant à la **Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)**, elle s'adresse en premier lieu aux États. Mais elle mentionne aussi que chacun de ses membres et tous les organes de la société ont le devoir de promouvoir les libertés et les droits inscrits dans la DUDH et de garantir leur reconnaissance. **Les entreprises et les institutions financières sont des organes de la société.** Elles aussi doivent promouvoir et protéger les droits humains.

Le droit humanitaire international requiert ÉGALEMENT que l'on obtienne le consentement des communautés affectées par des développements miniers avant d'entamer un projet.

Un consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause est une condition sine qua non à tout projet d'exploration.

Amnistie demande qu'un mécanisme international soit mis en place pour obtenir un consentement clair des communautés affectées et que des rapports d'impacts sur les droits humains et sur l'environnement soient obligatoires avant le démarrage de tout projet par une entreprise canadienne.



AGIR 3 : Appuyez Amnistie internationale dans nos démarches pour un mécanisme de consentement éclairé. Faites signer la pétition!

AGIR!



AGIR 1 : Solidarisez-vous avec les communautés d'Intag en Équateur



AGIR 2 : Sensibilisez aux conséquences du développement minier



AGIR 3 : Agissez pour qu'un mécanisme international de consentement réel des communautés et des études d'impact soit obligatoire





AGIR 1
SOLIDARISEZ-VOUS AVEC LES COMMUNAUTÉS D'INTAG EN ÉQUATEUR

Jaime Polivio Pérez Lucero (h), dirigeant associatif dans la paroisse de García Moreno, Mercy Catalina Torres Terán (f) et d'autres personnes opposées à un projet d'exploitation d'une mine de cuivre dans la région d'Intag subissent de l'intimidation.

Jaimes a fait l'objet de menaces tandis que Mercy a été victime d'une agression. Leur vie est en danger, tout comme celle des autres personnes qui expriment leur opposition à ce projet.

1. Dites-leur votre soutien à leurs revendications.

Envoyez les **trois chandails de la campagne signés** par le plus grand nombre de personnes. (si vous en voulez davantage, commandez-les au secrétariat)

OU

Confectionnez une immense carte que vous ferez encore signer par une grande nombre de personnes. (**n'oubliez de prendre des photos et de nous les envoyer**)

Adressez votre message aux hommes et aux femmes des communautés de Barcelona, Cerro Pelado, Palmal, Junín, La Armenia, Chalguayaco Bajo, Chalguayaco Alto, El Rosal, El Triunfo, Villa Flora, Cuaraví.

Envoyez les chandails ou les cartes à l'adresse suivante:

Asamblea de Unidad Cantonal de Cotacachi
Dirección: calle Bolívar y Modesto Peñaherrera, esquina, s/n
Cotacachi – Ecuador

Téléfonos: (593) (06) 2914125

Telefax: (593) (06) 2915200

Matériel fourni :

Information sur les violations vécues par les communautés d'Intag, Équateur	À photocopier
Modèles de messages en espagnol	Inclus dans le matériel
Chandails	Inclus dans le matériel





AGIR 2 SENSIBILISEZ AUX CONSÉQUENCES DU DÉVELOPPEMENT MINIER

Les agissements de certaines compagnies sont scandaleux et ils doivent être connus. Il est aussi important de faire savoir que l'industrie minière canadienne n'est soumise à aucune législation ici l'obligeant à respecter les droits humains partout dans le monde. Faites-le savoir!

1. Organisez un tribunal d'opinion Rédigez votre propre scénario

Imaginez qu'une compagnie minière d'Afrique du Sud décide de venir s'installer en banlieue de la ville de Sherbrooke et qu'elle se met à faire des trous partout pour vérifier s'il y a le minerai qu'elle cherche.
La compagnie ne consulte pas la population. Mais elle s'est assurée d'obtenir les bonnes grâces des élu-e-s municipaux en promettant des emplois bien payés et des maisons neuves. Elle décide enfin où elle creusera sa mine qui sera installée sur une partie de la banlieue. Un matin, elle oblige la population de ce quartier à quitter rapidement les lieux car elle va démolir toutes les maisons qui s'y trouvent sans véritable compensation. Entre-temps, la population de Sherbrooke a été obligée de boire de l'eau en bouteille car un déversement de mercure a contaminé l'eau courante.

ou utilisez celui qui est fourni avec le matériel de campagne.

- Créez deux groupes qui auront comme responsabilité de trouver les pour et les contre d'un projet minier;
- Choisissez une personne qui sera le ou la juge qui modérera les échanges
- Dans le scénario, il y a des périodes où vous pouvez montrer une vidéo. À l'annexe, vous trouverez de la documentation audiovisuelle que vous pourrez utiliser
- Intégrez si vous le voulez la participation d'un organisme qui connaît bien l'impact des projets miniers et qui pourrait vous donner des informations d'actualité sur certains projets :

Afrique : Entraide missionnaire	Denis Tougas	514.270.60.89
Groupe Non à Pascua Lama sur un projet sur la frontière du Chile et de l'Argentine	Gerardo Aiquel	514.270.60.89
Comité pour les droits en Amérique latine	Marie-Dominik Langlois	514.387.24.41

- Intégrez le public à la discussion en demandant leur avis
- Invitez le public à la fin à déterminer qui a réussi à les convaincre de la pertinence ou non des arguments présentés



2. Faites un kiosque de sensibilisation et d'information

- Informez autour de vous sur les diverses violations que certaines compagnies minières canadiennes font à l'étranger : cas de violation en annexe et dépliant sur la campagne
- Faites un travail de classe sur l'Équateur et la République démocratique du Congo en intégrant les cas de violation : travail des enfants et intimidation
- Faites un oral sur un des cas dans vos cours de langues
- Commandez de petites affiches du ministère des Ressources naturelles Canada qui illustrent différents types de mines : nrcan.gc.ca/mms/mining/.

3. Rédigez une **lettre d'opinion** que vous enverrez aux journaux locaux et étudiants, etc. Insistez sur le point suivant :

- Qu'un processus indépendant et transparent pour un consentement clair des communautés affectées et que des rapports d'impacts soient obligatoires avant le démarrage de tout projet par une entreprise canadienne;

N'oubliez pas de nous envoyer une copie de la lettre publiée en mentionnant le nom du journal et la date de publication. Mieux : faites-nous une copie de la lettre publiée!

Matériel fourni :

Cas de violations	À photocopier
Scénario pour un tribunal d'opinion	Inclus dans le matériel
Poster sur les violations de certaines compagnies minières canadiennes dans le monde	Inclus dans le matériel
Poster de la campagne	Inclus dans le matériel
Dépliant sur les enjeux de la campagne	À photocopier
Sur la situation des enfants : Avec leurs propres mots...	À photocopier
Reproduction autorisée d'un article de la revue Relations et carton d'abonnement	Inclus dans le matériel
Photos	À télécharger du site de la campagne



AGIR 3

AGISSEZ POUR QU'UN MÉCANISME INTERNATIONAL DE CONSENTEMENT RÉEL DES COMMUNAUTÉS QUI INCLURAIT DES ÉTUDES D'IMPACT SUR LES DROITS HUMAINS ET SUR L'ENVIRONNEMENT D'UN PROJET MINIER SOIT DÉVELOPPÉ

Respecter la capacité d'action des gens, leur droit de décider eux-mêmes de leur sort : un des objectifs lors de la future campagne internationale d'Amnistie internationale sur la dignité humaine

Vous pouvez aussi agir maintenant! Dites que vous voulez que les compagnies minières canadiennes s'assurent que les communautés touchées par leur projet soient dûment consultées, informées et qu'elles décident en toute connaissance de cause des impacts sur les droits humains et l'environnement-si elles acceptent ou non.

Afin qu'il y ait un consentement éclairé sur les tenants et aboutissants d'un projet minier, les communautés touchées doivent s'appuyer sur un mécanisme qui leur permettrait de bien évaluer comment il les affecterait dans les domaines de

la santé, et d'accès à l'eau et à leurs terres. Elles doivent pouvoir déterminer si ce projet s'intègre dans les priorités et la planification de leur développement socio-économique.

Le mécanisme doit également comprendre une procédure de plainte pour les victimes présumées, des recours possible aux différents paliers de justice (local, national, régional et international) et des indemnisations si le présumé coupable est déclaré fautif.

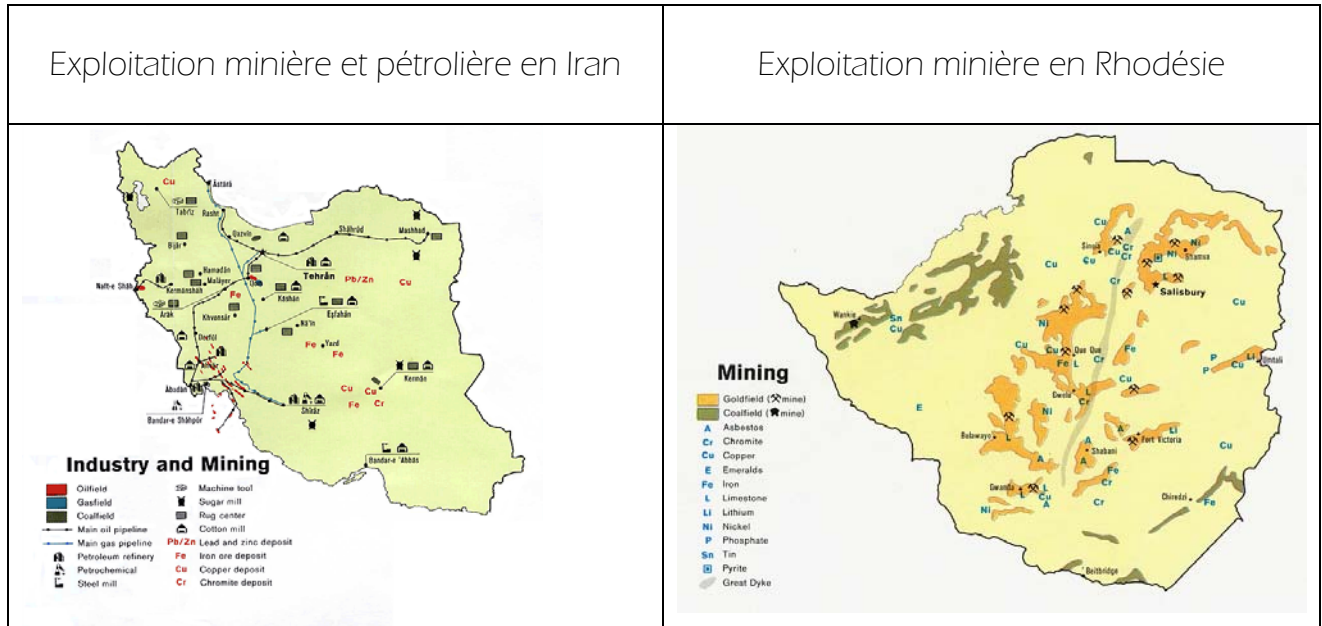
Faites signer la pétition!!!

Essayer de trouver une très grande carte topographique ou de développement minier. Collez au verso le texte de la pétition et faites signer par le plus grand nombre de personnes.

Si vous ne trouvez pas de carte, reproduisez la pétition que vous trouverez en annexe : au recto, photocopiez la carte d'une région minière (2 modèles de cartes périmées en annexe et que vous pouvez télécharger du site de la campagne) et au verso le texte de la pétition.

Envoyez les pétitions signées au secrétariat.





Matériel fourni :

Modèle de pétition	À photocopier
Dessins de régions minières	Inclus dans le matériel Téléchargez une meilleure définition du site de la campagne





POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE

Halifax Initiative : halifaxinitiative.org

MiningWatch Canada : miningwatch.ca

Business and Human Rights : business-humanrights.org

Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique (GRAMA) : unites.uqam.ca/grama/

Diamants de sang

Position d'Amnistie sur le Processus de Kimberley :

web.amnesty.org/library/Index/FRAPOL300572006

Processus de consultation de la société civile et de l'industrie

Tables rondes nationales sur la responsabilité sociale des entreprises : geo.international.gc.ca/csr-roundtables-fr

Autres campagnes et organisations qui travaillent sur l'industrie minière

Campagne sur les mines de Développement et Paix : devp.org/devpme/educationcampaign-fr.html

Kairos : kairoscanada.org/e/urgent/uaRoundTableReport.asp

'Publish what you pay' : publishwhatyoupay.org

No dirty gold: nodirtygold.org/about_us.cfm

Association for Responsible Mining : communitymining.org

Documentation audiovisuelle

Sadiola (Mali) : Le prix de l'or : youtube.com (vidéo)

Estor (Guatemala) : youtube.com (video)

Non à Pascua Lama : flickr.com/photos/ (diaporama)

Projet minier à Intag (Équateur) : intagnewspaper.org (vidéo) (en anglais seulement)

Sons divers de mines : cf.ac.uk/hisar/people/sm/aa_hlc/interactive_map.html (audio)

Premier reportage d'Isabelle Girard sur le projet Pascua Lama : radio-canada.ca/radio/emissions (16:92) (audio)

Deuxième reportage d'Isabelle Girard sur le projet Pascua Lama (également un diaporama) : radio-canada.ca/actualite/v2/dimanchemag (18:00) (audio)

Reportage d'Hugo Roy sur une mine au Guatemala : radio-canada.ca/actualite/v2/dimanchemag (12:17) (audio)

Photoreportage sur une mine au Ghana : interpares.ca/fr/reportage_photo/ (photos)

Autres ressources

Relations : revuerelations.qc.ca/relations/





ANNEXES

Cas de violations :

1. Travail des enfants en République démocratique du Congo
2. Intimidation en Équateur

Documentation sur le travail des enfants : Sur la situation des enfants : Avec leurs propres mots...

Poster et dépliant de la campagne

Carte du monde et quelques compagnies minières canadiennes fautives

Pétition

Reproduction d'un article de la revue **Relations** et un carton d'abonnement

Scénario pour un tribunal d'opinion

Chandails de la campagne (3)

Feuille-bilan





CAS : TRAVAIL DES ENFANTS

Les enfants qui travaillent dans les mines et l'extraction minière risquent leur santé, leur sécurité et leur avenir.

Environ 1 000 000 d'enfants travaillent dans les mines.

En raison des dangers qu'il représente, le travail dans les mines et l'extraction minière est largement reconnue comme étant dangereux pour les enfants. Ils :

- creusent et transportent le minerai hors des mines souterraines,
- plongent dans les rivières et les tunnels inondés,
- transportent jusqu'à la surface des pierres et du charbon sur leur dos ou dans des brouettes,
- cassent des pierres pour en faire de petits morceaux et, dans le cas des mines d'or, mélangent souvent la pierre avec le mercure, produit toxique et dangereux pour la santé, afin d'en extraire le produit précieux.

Convention 182 sur les pires formes de travail : Article 3 : Aux fins de la présente convention, l'expression *les pires formes de travail des enfants* comprend: d) les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



Capitale : Kinshasa
Superficie : 2 345 410 km²
Population : 59,3 millions

Des milliers d'enfants en bas âge et non scolarisés travaillent dans les mines. Une enquête menée au Katanga démontre que près de 60 000 creuseurs exploitent les mines. Sur ce nombre, 40 % sont des enfants de moins de 18 ans.¹

Selon Droits et Démocratie, la Société Minière du Katanga (SOMIKA) est installée dans la province du Katanga, l'une des régions les plus riches du monde en cuivre et en cobalt. VIN Mart Canada détient 10 % du capital de la SOMIKA. « Récemment, la SOMIKA a entrepris l'exploitation de quelques sites miniers, mais cette exploitation est assurée par les artisans. ...les installations... sont... envahies par les creuseurs dits artisanaux. Ces creuseurs sont souvent des enfants mineurs qui sont non scolarisés et dépendent de négociants congolais et de comptoirs d'achats tenus principalement par des étrangers. »²

¹ République démocratique du Congo. Cocktail toxique : Protégez les droits humains au milieu d'une confusion administrative, Droits et Démocratie, 2007.

² Idem.



Selon l'Organisation internationale du Travail³, durant la récente guerre, des milliers d'enfants ont été forcés de devenir des enfants soldats. Dans la partie est du pays riche en minerais, beaucoup d'enfants ont été exploités.

- Même s'ils ne combattaient pas, ils ont été forcés à faire des tâches ardues dans de petites mines soutenues par les milices locales et leurs commanditaires.

- À la suite de l'arrivée des casques bleus des Nations unies, on a commencé à démobiliser et à réhabiliter les enfants soldats dans plusieurs régions du pays.

Malheureusement, certaines régions ne sont pas encore pacifiées et plusieurs milices ont résisté à la démobilisation. Les enfants dans ces régions ne sont pas joignables par les organisations humanitaires. Ils continuent de courir le risque d'être recrutés par les milices ou forcés de travailler dans les mines. On sait également que plusieurs garçons qui ont été démobilisés ont abouti dans les mines. Coupés de leurs familles et sans éducation et autres habilités, c'est leur seul choix pour survivre.

Amnistie travaille à améliorer le sort de toutes les personnes touchées par l'industrie minière. En militant pour un mécanisme international de consentement éclairé, vous aiderez les familles et les communautés affectées à faire des choix avant même l'exploration d'un terrain convoité.



AGIR 3 : AGISSEZ et FAITES CIRCULER AUTOUR DE VOUS! Signez la pétition adressée au Premier ministre Stephen Harper afin qu'il fasse des pressions auprès de l'Organisation des Nations unies pour qu'un mécanisme de consentement préalable soit obligatoire avant même le démarrage de l'exploration d'un site.



AGIR 2 : N'oubliez pas de SENSIBILISER VOTRE ENTOURAGE à cette violation. Ça vous concerne!

³

Child labor in gold mining : The problem. International Labour Organization, International Programme on the Elimination of Child Labour (IPEC), juin 2006.



CAS : INTIMIDATION



ÉQUATEUR



Capitale : Quito
Superficie : 272 045 km²
Population : 13,4 millions

Défenseurs des droits humains

Cette année encore, des défenseurs des droits humains, des dirigeants communautaires et des écologistes qui dénonçaient les politiques du gouvernement et les effets néfastes des industries extractives ont été la cible de menaces et d'actes d'intimidation.

Les membres d'un service juridique qui défendait des communautés indigènes dans le cadre d'une action en justice contre une multinationale pétrolière ont été menacés à plusieurs reprises; ils poursuivaient la compagnie en justice pour n'avoir jamais nettoyé les zones qu'elle avait polluées par des décennies de forage (de 1964 à 1992) dans la région de Sucumbíos. Aucune enquête n'a été ouverte et aucune des victimes n'a bénéficié d'une protection, bien que la Commission interaméricaine des droits de l'homme ait ordonné des mesures en ce sens.

Droits des minorités ethniques

Le rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones [ONU] s'est déclaré préoccupé par les restrictions en matière d'éducation et de santé auxquelles ces populations étaient soumises et par les répercussions des activités des industries extractives sur leur environnement et leurs conditions de vie.

Il s'est aussi inquiété du non-respect des garanties constitutionnelles en vertu desquelles les populations autochtones doivent être consultées sur tout projet d'exploitation du sous-sol prévu dans leurs territoires.

Extrait du dernier rapport annuel d'Amnistie internationale :
thereport.amnesty.org/fra/Regions/Americas/Ecuador

Crainte pour la sécurité

Jaime Polivio Pérez Lucero vit dans la paroisse de Garcia Moreno (province d'Imbabura). Les autorités et une société minière prévoient de creuser le sol pour extraire du cuivre près des villages de cette paroisse.



Jaime a reçu une série de menaces de mort ces derniers mois. En décembre 2006, alors qu'il participait à une manifestation contre le projet d'exploitation minière, il aurait été abordé par un civil armé qui lui aurait dit : « Si tu continues à t'opposer à la société minière, on devra te tuer. » Jaime Polivio Pérez a aussi reçu plusieurs appels anonymes sur son portable.

Le 9 juillet, la militante **Mercy Catalina Torres** a été frappée par un homme portant une cagoule. Elle a subi des coupures et des contusions pendant l'agression. Deux mois plus tôt, elle avait été menacée à son domicile par un homme.

Jaime Polivio Pérez et Mercy Catalina Torres ont signalé les faits au procureur local. Mais à l'heure actuelle, aucune enquête n'a été ouverte sur les menaces ou l'agression, et aucune protection n'a été accordée aux deux victimes.

Jaime Polivio Pérez et Mercy Catalina Torres sont tous deux très actifs et ne mâchent pas leurs mots dans leur campagne contre le projet de mine de cuivre. Ils estiment que **les villages qui seront touchés par ce projet n'ont pas été consultés de manière sérieuse, ouverte et transparente par les autorités.** Les villageois s'inquiètent des conséquences que le projet pourrait avoir sur l'environnement dans la région, une réserve naturelle où la plupart des habitants vivent de l'agriculture.

Source : Action urgente 193/07



AGIR 1 : Vous pouvez agir ! **SOUTENEZ LES COMMUNAUTÉS** qui sont au prise avec de l'intimidation en Équateur. Envoyez-leur des cartes ou les chandails signés pour démontrer votre solidarité.



AGIR 2 : **INFORMEZ VOTRE ENTOURAGE** sur les agissements de certaines compagnies minières canadiennes.

FEUILLE – BILAN

CAMPAGNE EXPLOITEZ SANS EXPLOITER : L'industrie minière canadienne en terrain miné
(Automne 2007)**AGIR 1 : Appui à la communauté d'Intag en Équateur. Avez-vous :**

... fait signer les chandails ? OUI NON Combien de signature? _____

... confectionné une grande carte ? OUI NON Combien de signature? _____ (Si oui, envoyez-nous une photo. Nous sommes curieux!)

AGIR 2 : Sensibilisation aux conséquences du développement minier. Avez-vous :

... organisez un tribunal d'opinion? OUI NON Combien de fois? _____

Combien de personnes l'ont vu incluant les protagonistes pour et contre et le juge : _____

... utilisé le scénario fourni par Amnistie? OUI NON ou rédigé votre propre scénario? OUI NON (Évidemment, on aimerait recevoir une copie de votre scénario.)

Comment le public a réagi au tribunal d'opinion? _____

--- organisez un kiosque d'information? OUI NON

... rédigez une lettre d'opinion? OUI NON (N'oubliez pas de nous envoyer une copie)

AGIR 3 : Signature de la pétition. Avez-vous :

... fait signer la pétition ? OUI NON Combien de signatures? _____

... utilisé la documentation (cas de violation, etc.) fournie avec le matériel de la campagne? OUI NON

Est-ce que la documentation vous a aidé à comprendre et à expliquer comment certaines compagnies minières canadiennes se comportent à l'étranger? OUI NON

Pourquoi? _____

4. Continuez d'agir... en ligne, avez-vous visité le site internet de la campagne ? OUI NON

5- **PARLEZ-NOUS DE VOS BONS COUPS** (et ajoutez si possible des photos, elles pourraient paraître dans la revue Agir)

No du groupe : _____**NOM DE L'ÉCOLE :** _____SVP, retournez cette feuille-bilan à **Colette Lelièvre** au Secrétariat d'Amnistie internationale
au 6250, boul. Monk, Montréal, Qc, H4E 3H7, Fax : (514) 766-2088 ou encore **courriel** à
clelievre@amnistie.ca